

Conditions d'acceptation des pneus/ caoutchoucs

Description : mélange de pneus de qualités diverses avec ou sans jante

✓ **Autorisés :**

- les pneus de voiture particulière, les pneus de camionnette avec ou sans jante ;
- les pneus de camion avec ou sans jante ;
- les pneus agricoles avec ou sans jante ;
- les pneus d'engin de génie civil avec ou sans jante (diamètre : maximum 2 mètres) ;
- les pneus pleins ;
- les pneus de moto et de vélo.

✓ **Non autorisés :**

- les autres déchets en caoutchouc tels que les bandes transporteuses et les tuyaux en caoutchouc ;
- les autres flux de déchets comme le papier, le carton, les isolants, les déchets résiduels et les textiles ;
- les déchets dangereux, les flux de déchets toxiques ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

